CA602154 CYTHRINE_2154 CYTHRINE 25/03/13 13:56 Page1

CYTHRINE L

DOMAINE D'APPLICATION
CYTHRINE L est un insecticide pyréthrinoïde agissant sur le système nerveux de l'insecte par contact et ingestion. Il est doté d'une bonne action de choc mais exerce également un effet répulsif.

MODE D'EMPLOI
Par pulvérisation des parties aériennes. Remplir à moitié d'eau la cuve du pulvérisateur, introduire la quantité de CYTHRINE L désirée, agiter et terminer le remplissage avec de l'eau.

DOSES ET PERIODE D'EMPLOI
La CYTHRINE L est homologuée sur :

Culture		Dose	Applications	DAR	ZNT
Vigne	Cochylis, eudemis et eulia Cicadelle des grillures Cicadelle de la flavescence dorée	0.30 l/ha 0.30 l/ha 0.30 l/ha	1	21 jours	50 m
Céréales	Tordeuses des céréales (cnephasia) Pucerons des épis	0.25 l/ha 0.25 l/ha	1	28 jours	20 m
Céréales	Pucerons du feuillage (traitement d'automne)	0.25 l/ha	1	*	20 m
Crucifères oléagineuses (colza)	Charançon des siliques Charançon des tiges Grosse altise Méligèthes Tenthrède de la rave	0.25 l/ha 0.25 l/ha 0.25 l/ha 0.25 l/ha 0.25 l/ha	2	49 jours	20 m
Maïs	Pyrale	0.75 l/ha	2	*	50 m
Pomme de terre	Doryphore	0.30 l/ha	2	7 jours	50 m
Chou	Piéride du chou	0.25 l/ha	2	7 jours	50 m
Tomate	Chenilles défoliatrices et chenilles des fruits	0.50 l/ha	2	3 jours	50 m

* Le délai avant récolte pour ces usages est couvert par les conditions d'application et/ou le cycle de croissance de la culture.
Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm

PERIODES D'APPLICATION : suivre les avertissements agricoles.
Ne pas traiter pendant la floraison ou lorsque les adventices en fleur sont présentes, ne pas traiter en présence d'abeilles ou quand les abeilles butinent activement.

PREVENTION DES RESISTANCES
Pour limiter le risque d'apparition des résistances, il est nécessaire de respecter les précautions d'emploi (respect des doses recommandées, des cadences et fréquences de traitements). Si possible, alterner les produits à modes d'action différents.

COMPATIBILITE
Respecter la réglementation en vigueur. En cas d'utilisation en mélange avec un autre produit, il est obligatoire de réaliser un test préalable pour vérifier la compatibilité physique et biologique selon les conditions particulières de l'exploitation. CYTHRINE L est incompatible avec les préparations alcalines. Notre société décline toute responsabilité sur les conséquences résultant du mélange de différents produits.

IMPORTANT
Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces…
Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché du Ministère de l'Agriculture.

INSECTICIDE DE CONTACT ET D'INGESTION

CYTHRINE L

CYPERMETHRINE 100 g/l

CONTRE LES RAVAGEURS
EN CEREALES, CHOU, CRUCIFERES
OLEAGINEUSES, MAIS, POMME DE
TERRE, VIGNE, TOMATE

CYTHRINE L CYPERMETHRINE 100 g/l (10.9% poids)
Concentré émulsionnable (EC) - AMM n°2010282 (AGRIPHAR S.A.)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence et des vertiges.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement et gerçure de la peau.

DANGER

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les aérosols.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protections/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Spe1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

AGRIPHAR France S.A.S.
Siège social
F-59300 VALENCIENNES
R.C.S. Valenciennes B 302.203.914
Pour tout contact : c/o Agriphar, Belgique
Fiches de sécurité : www.quickfds.com

Fabriqué en Belgique par
AGRIPHAR S.A.
Rue de Renory, 26/1
4102 OUGREE BELGIQUE
Tél. 0032/4/ 385 97 21
Fax 0032/4/ 385 97 12

PRECAUTIONS D'EMPLOI
- Conserver le produit hors de portée des enfants, uniquement dans son récipient d'origine fermé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé, mais à l'abri du soleil et du gel.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Délai de rentrée : 24 heures.

Premiers soins : Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit • En cas d'inhalation : transporter la victime à l'extérieur et donner de l'air frais • En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon • En cas de contact avec les yeux : rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes, enlever les lentilles de contact • En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau, ne pas faire vomir • Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.
EMBALLAGE VIDE ET SURPLUS DE TRAITEMENT : Réemploi de l'emballage interdit. Rincer soigneusement l'emballage vide en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, le percer et ensuite l'apporter au point de collecte **ADIVALOR**. Respectez la législation en vigueur pour l'épandage, la vidange, le rinçage et les procédés de traitement des effluents phytosanitaires.

Volume net : **1 l**

Date de fabrication et n° de lot : voir emballage

3 700170 300296

2154 ELI. 2013-03

SPECIMEN